



Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agréée pour la protection de l'environnement

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Pour-sa-premiere-obligation-verte-la-France-va>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue de presse > **Pour sa première obligation verte, la France va émettre à 22 ans**

23 janvier 2017

Pour sa première obligation verte, la France va émettre à 22 ans

[Le 23.01.2017 à 16h18](#)



Les obligations vertes sont des titres de dettes dont le montant doit financer des investissements en faveur de la transition énergétique et écologique.-AFP/Archives/REMY GABALDA

Pour sa première obligation verte, la France a choisi une maturité de 22 ans, a annoncé lundi l'Agence France Trésor (AFT), franchissant une nouvelle étape dans cette initiative annoncée par le président de la République en avril 2016.

Cette nouvelle obligation à maturité 25 juin 2039 sera "*émise par syndication dans un futur proche*" et aura des "caractéristiques similaires" à celles des obligations habituellement émises par l'État français, a affirmé l'AFT, chargée de placer la dette française auprès des investisseurs, dans un communiqué.

Contrairement à une adjudication classique qui obéit à une forme de système d'enchères, l'emprunt syndiqué est plus souple et consiste à monter l'opération directement avec plusieurs banques en lien avec les investisseurs intéressés par les obligations émises.

"Les chefs de file de cette opération seront Barclays, BNP Paribas, Crédit Agricole CIB, Morgan Stanley, Natixis et SG CIB, Crédit Agricole CIB étant responsable de la structuration de cette OAT verte", a précisé l'AFT, qui n'a par contre pas précisé le montant qui sera levé ni le coupon (taux d'intérêt annuel).

"Cette nouvelle obligation qui s'appuie sur des dépenses identifiées en faveur de la transition énergétique et écologique, conduira l'État à publier dans un an" un rapport "des dépenses et investissements qui seront ainsi financés", a également ajouté l'AFT.

La France sera le deuxième pays à lancer ce type d'opération après la Pologne, qui a émis 750 millions d'euros en décembre.

Les obligations vertes sont des titres de dettes dont le montant doit financer des investissements en faveur de la transition énergétique et écologique.

Les fonds levés serviront à financer des investissements dans quatre domaines, notamment via le Programme d'investissement d'avenir : la lutte et l'adaptation contre le réchauffement climatique, la protection de la diversité et la lutte contre la pollution.

En revanche, les énergies renouvelables (hors innovation) ne seront pas éligibles, étant donné l'existence d'autres moyens de soutien public.

Seront également exclus le nucléaire, les activités militaires ou toute dépense qui serait principalement liée aux énergies fossiles, notamment dans les transports.

Cette nouvelle obligation sera par la suite "abondée pour répondre à la demande des investisseurs et pour garantir sa liquidité, dans la limite du volume de dépenses vertes éligibles identifiées par l'État", a encore précisé l'Agence France Trésor.



[AFP](#)